

PROJET: ACQUISITION DES PEPINIERES DE LA COLLINE.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT:

Mesdames, messieurs et chers collègues,

Par délibération en date du 6 Juillet 1982 (Affaire N°34-6) vous avez décidé d'acquérir les pépinières de la Colline au prix global de 2 500 000 Francs, dont 1 500 000.00 francs pour la partie immeuble (terrain de 22 775M2 cadastré section BX N°58 plus constructions et arbres hautes tiges) et 1 000 000.00 Francs pour la partie meuble (plantes de pépinières et matériels de culture).

La commission départementale des opérations immobilières appelée à se prononcer sur cette affaire, en ce qui concerne la partie immeuble, a donné un avis défavorable, compte tenu du dépassement de plus de 18% par rapport à l'estimation des domaines.

Dans ces conditions, il vous appartient, conformément à la réglementation, de délibérer à nouveau sur ce projet.

M. CHANE-KUNE - Est-ce que le propriétaire n'accepterait pas 2 230 000,00 F ?

LE MAIRE - Malheureusement non.

Dr GERARD - Dernièrement, il s'est tenu une réunion relative aux Espaces Verts; et les responsables des services étaient tous d'accord pour dire que si on ne pouvait faire mieux c'était notamment en raison de l'emploi d'une main-d'oeuvre qualifiée de "bras cassés". Aussi, je me pose la question suivante : est-il vraiment opportun d'acheter un outil de travail à ce prix là pour le confier à des "bras cassés", c'est-à-dire à un prix supérieur à l'avis des Domaines et avec l'avis défavorable de la Commission Départementale des Opérations Immobilières. En somme, je trouve mal venu les achats avec les conseillers municipaux en général.

M. HOARAU - Le prix de 5 F/m<sup>2</sup> fixé par les Domaines me semble avoir été donné en raison de l'absence de transaction dans ce secteur. Mais, à mon avis, la valeur du terrain à cet endroit est supérieure.

M. Marc GERARD - Il y a eu depuis des améliorations constatées au Service des Espaces Verts.

M. RIVIERE - Cette acquisition me paraît également nécessaire, car il ne faut pas perdre de vue que le terrain de la pépinière de la Jamaïque est destiné à terme à l'installation d'un cimetière.

./.../

LE MAIRE - Actuellement, le personnel du Service des Espaces Verts est bien encadré par des ingénieurs qualifiés qui ont pris à coeur leur travail. Le manque d'encadrement dont souffrait ce service n'est plus de mise aujourd'hui.

\*

ADOPTE A LA MAJORITE

(4 ABSTENTIONS : Dr GERARD  
M: PAYET Aristide  
M: LAURET Gérard  
M: HO-POON-SUNG )

Reçu à la Préfecture  
de La Réunion

Le 14 Décembre 1982